

ÉCOLE INCLUSIVE : TRAITER LES CAUSES, PAS SEULEMENT GÉRER LES CRISES

5 septembre 2026

Le 7 juillet 2026, un groupe de travail de la formation spécialisée ministérielle s'est réuni sur les « conditions de travail des personnels ayant en charge des élèves perturbateurs et des personnels ayant en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ». Ce que révèle le compte rendu de cette séance éclaire, mieux qu'un long discours, la nature du différend qui oppose aujourd'hui les organisations syndicales sur l'inclusion scolaire.

Un guide contre une politique

L'administration proposait un seul point à l'ordre du jour : élaborer un guide pour aider les personnels à faire face aux situations de crise. La FNEC FP-FO — dont le SNCI-FO est composante pour les corps d'inspection — a refusé ce cadrage : on ne répond pas à une politique publique défaillante par un mode d'emploi individuel destiné à ceux qui en subissent les conséquences. La FSU a défendu la rédaction du guide, arguant que la formation spécialisée ne serait pas le lieu pour discuter des réformes. L'argument est inexact : la présidente de séance a elle-même reconnu que l'examen des effets des réformes sur la santé des personnels relève bien des prérogatives de cette instance. Simple, le ministère n'a pas mandat de l'ouvrir, faute pour les organisations majoritaires de l'avoir exigé.

Ce que disent les faits

Sur un échantillon de 53 fiches de signalement (RSST), le ministère documente lui-même :

- 45 % de violences physiques directes sur les personnels (coups, morsures, tentatives d'étranglement) ;
- 18 cas de violences verbales et psychologiques, y compris à caractère sexuel ;
- 15 situations de dégradations matérielles et mises en danger ;
- 3 cas avec présence d'une arme ou d'un objet assimilable ;
- 17 crises comportementales intenses et répétées, jusqu'à mobiliser les pompiers.

Ces chiffres ne décrivent pas des incidents isolés, mais un fonctionnement dégradé et généralisé. Reconnaître ce constat ne dispense pas d'en interroger les causes.

Trois niveaux de prévention, une seule réponse proposée

Niveau	Ce qu'il fait	Ce que propose le ministère
Primaire	Agir sur les causes, avant que le risque ne survienne	Rien
Secondaire	Limiter les effets d'un risque déjà réalisé	Le guide proposé
Tertiaire	Accompagner les personnels après le dommage	Hors sujet du GT

Un guide de gestion de crise n'a jamais empêché une crise de se produire. Or les causes sont documentées : une accélération de la scolarisation en milieu ordinaire d'élèves relevant de prises en charge spécialisées, sans les moyens humains et matériels correspondants — un écart que pointent depuis plusieurs années les travaux de sociologie de l'éducation et du handicap.

Ce que le SNCI-FO défend réellement

Notre position ne conteste pas le droit de chaque enfant à une scolarisation adaptée. Elle conteste une mise en œuvre qui, sous couvert d'inclusion, se traduit par :

- **Des économies budgétaires réalisées au nom de l'inclusion.** Le coût d'une scolarisation en établissement social ou médico-social (IME, ITEP, IEM) est entre trois et dix fois plus élevé que celui d'une scolarisation en classe ordinaire — y compris lorsqu'elle requiert un enseignement spécialisé et un plateau de soins que la pédagogie seule ne remplace pas. Ce différentiel fait du milieu ordinaire une variable d'ajustement budgétaire commode : l'inclusion cesse d'être un choix éducatif pour devenir un levier d'économie d'échelle.
- **Des droits notifiés et non respectés.** Sur environ 30 000 élèves disposant d'une notification MDPH pour un établissement spécialisé, 2 000 ne sont pas scolarisés du tout et 28 000 restent en milieu ordinaire, faute de places : un droit reconnu sur le papier, vidé de sa portée faute de moyens.
- **Une gestion par la pénurie déguisée en doctrine.** Les Pôles d'appui à la scolarité, présentés comme la nouvelle doctrine ministérielle, mobilisent 1 500 postes pour une prise en charge directe d'élèves proche de zéro — le Parlement les a jugés suffisamment peu convaincants pour les retirer de la loi sur le parcours inclusif. Côté AESH, la réforme statutaire annoncée maintiendrait 80 % des accompagnants dans la précarité, contre un habillage d'« accessibilité » pour les 20 % restants.

Qui défend vraiment l'inclusion ?

Une organisation qui accompagne, sans les interroger, des réformes dont elle documente elle-même les effets délétères sert-elle mieux la cause de l'inclusion qu'une organisation qui exige le respect des droits notifiés et des moyens à la hauteur des ambitions affichées ? Le SNCI-FO, dans la tradition de défense du service public de la FNEC FP-FO et de la Confédération FO, agit en faveur d'une inclusion réellement dotée des moyens qui la rendent possible — pour les élèves, leurs familles, et les personnels qui les accueillent.

Prochains rendez-vous : un nouveau GT le 12 octobre 2026, puis une formation spécialisée ministérielle le 5 novembre — jour où FO appelle à la grève et à une montée nationale à Paris. Le SNCI-FO y portera, avec la FNEC FP-FO, les revendications de son livre blanc sur l'inclusion, à paraître fin septembre.